

Le Centre pour la civilisation

“Consacré à la continuité de la civilisation sur la Terre.”



Nous, membres du Centre, croyons qu'alors que les êtres humains ont des Droits humains fondamentaux, tels que décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et adoptée par les Nations Unies en 1948, ils ont aussi des responsabilités et des devoirs fondamentaux. La priorité du Centre pour la civilisation est de faire reconnaître, par les Nations Unies, les responsabilités et les devoirs humains fondamentaux par le biais d'une « Déclaration universelle des responsabilités et devoirs humains.

Ladite Déclaration est jointe. Nous croyons que le Canada détient une position unique dans le monde pour présenter une Déclaration des responsabilités et des droits humains aux Nations Unies.

www.thecenterforcivilization.com
Email: info@thecenterforcivilization.com



Déclaration universelle des responsabilités et droits humains

Il y existe quatre secteurs de responsabilité quatre **Principes d'humanité**.

De un : les êtres humains sont responsables de la Terre, parce que sans la Terre ils ne peuvent porter d'autres fardeaux ou responsabilités. **Les êtres humains sont responsables de la Terre.**

De deux : chaque personne est responsable de ses semblables, c'est-à-dire chacun et tous les membres de l'espèce humaine, parce que si ses semblables sont incapables de garder la Terre, ils seront incapables d'être responsables de la Terre. **Les êtres humains sont responsables de leurs semblables.**

De trois : les êtres humains sont responsables de leurs descendants parce que si leur propre responsabilité, envers la Terre et leurs semblables, n'est pas enseignée à leurs descendants, alors ils n'ont pas été responsables de la Terre et de leurs semblables. **Les êtres humains sont responsables de leurs descendants.**

De quatre : les êtres humains sont responsables de leurs actions. **Les êtres humains sont responsables d'eux-mêmes.**

À ces causes,

Attendu que la reconnaissance des responsabilités et devoirs inhérents à tous les membres de la famille humaine est la fondation de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Attendu que l'indifférence et l'outrage pour les responsabilités et les devoirs humains ont résulté en des actes barbares qui ont indigné la conscience de l'humanité, et l'avènement d'un monde dans lesquels les êtres humains profiteront de la liberté d'expression et de croyance, et de l'affranchissement de la crainte et d'absence a été proclamé à titre de l'aspiration la plus haute des gens du peuple,





Le Centre pour la civilisation

Déclaration universelle

Attendu qu'il est essentiel, si les gens ne doivent pas être tenus d'avoir recours, en dernier ressort, à la rébellion contre la tyrannie et l'oppression, que les responsabilités et devoirs humains soient universellement enseignés et acceptés par tout être humain,

Attendu qu'il est essentiel de promouvoir le développement de relations amicales entre les nations,

Attendu que les peuples des Nations Unies ont, dans la Charte, réaffirmé leur foi dans les responsabilités et les devoirs humains fondamentaux, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et dans les responsabilités et les devoirs égaux des hommes et des femmes et ont déterminé de promouvoir le progrès social et de meilleurs standards de vie dans une liberté plus large,

Attendu que les états membres se sont engagés à atteindre, en coopération avec les Nations Unies, la promotion du respect universel et de l'observance des devoirs humains et des responsabilités fondamentales,

Attendu qu'une compréhension commune de ces devoirs et responsabilités est de la plus haute importance pour la pleine réalisation de cet engagement,

Maintenant, à ces causes,

L'Assemblée générale,

Proclame cette Déclaration universelle des responsabilités et droits humains à titre de norme de performance commune pour toutes les personnes et toutes les nations, aux fins que chaque particulier et chaque organisme de la société, gardant constamment cette déclaration à l'esprit, s'efforcera par l'enseignement et l'éducation de promouvoir le respect de ces responsabilités et devoirs, et par des mesures progressives nationales et internationales, d'assurer la reconnaissance et l'observation universelle et efficace, parmi les peuples des états membres eux-mêmes et parmi les peuples des territoires que relèvent de leurs compétences.





Le Centre pour la civilisation

Déclaration universelle

Article 1

Tous les êtres humains sont nés égaux en ce qui a trait aux devoirs et responsabilités. Ils sont dotés de raison et de conscience et devraient agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité et de sororité.

Article 2

Chacun est responsable de toutes les responsabilités et tous les devoirs et énoncés dans cette déclaration, sans distinction d'aucune sorte, telle que la race, la couleur, le genre, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, la nationalité ou l'origine sociale, la propriété, le statut de naissance ou autre. De plus, aucune distinction ne sera faite sur la base du statut politique, juridictionnel ou international auquel une personne appartient, que ce soit indépendant, en confiance, non autogouvernant ou sous toute autre limite ou souveraineté.

Article 3

Chacun est responsable envers la Terre, notre seule et unique planète, et doit faire face à certains engagements.

Article 4

Chacun est responsable envers les autres, c'est-à-dire tous les membres de l'espèce humaine.

Article 5

Chacun est responsable de leurs descendants, et doit enseigner à ces derniers ces vérités fondamentales tenues comme évidentes, que tous les êtres humains sont responsables de la Terre, de leurs semblables, de leurs descendants, et d'eux-mêmes.

Article 6

Chacun est responsable de ses actions sur la Terre.

Article 7

Chacun est responsable de respecter et d'embrasser les quatre Principes d'humanité, tels qu'énoncés aux articles 3 à 6. Tous sont égaux dans leurs responsabilités et devoirs envers les quatre Principes d'humanité.





Le Centre pour la civilisation

Déclaration universelle

Article 8

Il est du devoir de chacun d'assumer ses responsabilités et de revendiquer, de prendre toute mesure nécessaire en assumant la responsabilité de ses semblables, pour la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce devoir comprend la liberté de changer leur religion ou croyance, et leur liberté, soit seul ou collectivement avec d'autres et en public ou en privé, de manifester leur religion ou croyance, dans l'enseignement, la pratique, le culte et l'observation non contraire aux Principes d'humanité.

Article 9

Il est du devoir de chacun d'assumer ses responsabilités pour la liberté de réunion et d'association pacifique, et la liberté d'opinion et d'expression. Ceci comprend la liberté d'avoir des opinions sans interférence, et de rechercher, recevoir et partager des informations ou des idées par le biais de tous médias et sans égard aux frontières non contraires aux Principes d'humanité.

Article 10

Il relève du devoir de chacun de prendre part au gouvernement de son pays, afin d'être responsable envers les quatre Principes d'humanité.

Article 11

Chacun a la responsabilité de travailler selon ses capacités, afin de contribuer aux quatre Principes d'humanité.

Article 12

Chacun doit connaître les quatre principes d'humanité et y adhérer, afin d'assurer la continuité de la civilisation humaine.

Article 13

Chacun doit utiliser le bon sens lors de l'adhésion aux quatre Principes d'humanité.

Article 14

Chacun a un devoir de justice, d'équité et de sincérité dans l'adhésion aux quatre Principes d'humanité.

Article 15

Chacun doit faire preuve de fortitude dans l'adhésion aux quatre Principes d'humanité.

